

Mise en accessibilité des ERP

Les normes d'accessibilité doivent permettre aux personnes handicapées de circuler avec la plus grande autonomie possible, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements et les prestations, de se repérer et de communiquer avec une qualité d'usage équivalente aux personnes valides.

L'accès concerne tout type de handicap (moteur, visuel, auditif, mental...).

(Cirulaire n°DGUHC 2007-53 du 30 novembre 2007)



Cette formation analyse dans le détail l'ensemble des critères d'accessibilité dans l'esprit de confort d'usage pour tous.

Programme

- **Rappel du contexte réglementaire**
 - Les objectifs de la loi du 11 février 2005
 - Les nouvelles exigences d'accessibilité
- **Les ERP neufs et existants**
- **Les obligations et prescriptions techniques :**
 - Le stationnement
 - Les cheminements et la chaîne de déplacement
 - Les accès aux bâtiments
 - Les halls d'accueil et espaces d'attente
 - Les circulations intérieures horizontales et verticales
 - Les locaux particuliers : sanitaires, douches...
 - L'évacuation
- **Les mesures de substitution**
- **La mise en œuvre des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)**
- **QCM**

Durée

7h

Effectif

De 2 à 10 personnes

Lieu

En intra entreprises

Sanction de stage

Attestation de présence au stage

Objectifs pédagogiques

- **Connaître** la réglementation d'accessibilité
- **Comprendre** les différentes situations de handicap et les besoins liés à ces handicaps
- **Identifier** les prescriptions techniques

Public

Personne désignée par l'employeur en charge de l'accessibilité

Tarif

Nous consulter



contact@prevacteur.fr



<http://www.prevacteur.fr>

